

Objet: Taxe d'apprentissage 2022 : Soutenez notre établissement et la SEGPA !

Dossier suivi par:

Madame, Monsieur,

Nathalie FROUIN
Directrice adjointe
chargée de Segpa

La **SEGPA** (Section générale et professionnelle adaptée) du collège du Bellay accueille 64 élèves en difficultés scolaires. Nous les aidons à réussir leur insertion sociale et professionnelle par la découverte en ateliers des champs professionnels **Habitat** et **Hygiène Alimentation Services**.

3 Square de Liré
49300 CHOLET

Après leur formation au collège, ces élèves obtiendront un **CAP ou un BAC Pro** en Lycée Professionnel ou en entreprise par voie d'apprentissage.

Tél: 0241623739

La **Taxe d'Apprentissage** est fondamentale pour la SEGPA car elle permet la modernisation du matériel et des infrastructures (outils, fournitures, équipements de sécurité nécessaires aux ateliers).

Ce.0491675@ac-nantes.fr

Site internet:
www.joachim-du-bellay.e-lyco.fr

Un exemple de projet  mené en 2021-2022: le projet végétalisation de la cour des 6^è/5^è et la poursuite du projet jardin aromatique, est une belle découverte des métiers autour du bois et de la construction.

En décidant de **nous cibler pour la taxe d'apprentissage**, vous contribuez d'une façon importante à nos efforts et aux **projets stimulants et formateurs** que nous souhaiterions mener.

Ce **choix** est important pour la formation des jeunes. L'équipe pédagogique se joint à moi pour vous remercier très sincèrement des efforts faits par votre entreprise.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma totale reconnaissance.



Le Principal,
Xavier GUEGUEN

La Directrice adjointe chargée de la Segpa,
Nathalie FROUIN